ville, soit dans une banque ou autres établissements ? »

Réponse: Oui, mais les administrations publiques donnent généralement la préférence aux nationaux.

NORD

Armentières. — Sur les démarches de M. le Maire d'Armentières, le Gouvernement a décidé que cette ville serait comprise parmi celles auxquelles le séjour est interdit aux récidivistes, gens sans aveu, expulsés, etc.

Steenvorde. — La Cour d'assises des Deux-Sèvres vient de condamner à six ans de réclusion Legrand de Steenvorde (frère Turribe) instituteur, pour attentats à la pudeur sur des enfants.

Nous n'avons pas de motifs pour taire la condamnation de ce malheureux qui a souillé la robe qu'il portait.

Si les inspecteurs de l'Université voulaient se montrer moins indulgents pour certains instituteurs publics et si le compte-rendu du ministère de la justice voulait bien nous donner la profession des condamnés pour faits semblables, on pourrait établir des comparaisons instructives.

Le transport des charbons. — M. Delanis-Montaud vient d'homologuer une proposition des compagnies de l'Ouest et du Nord pour le transport des houilles, cokes et briquettes, expédiés par trains de 250 tonnes des points houillers du Nord sur *le Havre*, et destinés soit à l'exportation, soit à la consommation de la marine havraise.

Ce tarif a pour but de faire concurrence au Havre et dans plusieurs départements de l'ouest aux charbons anglais.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Jules Guermonprez, chef d'escadron aux lanciers de la garde, en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, médaille d'Italie, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, président de la Société des anciens militaires d'Hazebrouck, trésorier de la Société des secours aux blessés des armées de terre et de mer, décédé subitement, dans sa 72e année, à Hazebrouck, mercredi matin.

Rien ne faisait prévoir une mort si inattendue. Hier encore, au sortir d'un service à l'église St-Eloi auquel il avait assisté, on l'avait vu en bonne santé, causant gaîment.

M. Guermonprez s'était couché à son heure habituelle. Dans la nuit, se sentant indisposé, il s'est levé et s'est assis dans son fauteuil. C'est là que la mort l'a saisi, sans qu'il ait pu appeler à son secours les personnes de la maison. Il a succombé à une affection de cœur.

Ce deuil sera vivement ressenti à Hazebrouck. Le commandant Guermonprez avait su se concilier l'affection général et il jouissait, à juste titre, de l'estime de toutes les personnes avec lesquelles il était en rapport.

Très serviable, il se faisait un plaisir d'obliger les personnes qui s'adressaient à lui.

Des voix plus autorisées parleront de ses états de services : rappelons seulement que M. Guermonprez fut plusieurs fois porté à l'ordre du jour, notamment en 1848 à Lyon, pour avoir fait rentrer dans l'ordre une compagnie qui s'était mutinée.

M. Guermonprez a assisté à toutes les grandes actions de la guerre d'Italie ; blessé à la journée de Solférino, il fut décoré sur le champ de bataille le lendemain à la revue passée par l'empereur.

Ses funérailles auront lieu samedi, 23 juin à dix heures, en l'église Saint-Eloi.

Cysoing. — La gendarmerie a ouvert une enquête sur une grave affaire de mœurs, dans laquelle serait impliqué un homme de 33 ans, M. X...

PAS-DE-CALAIS

Saint-Omer. — Le notaire Renard a été condamné à 4 ans de prison, pour 69 abus de confiance qualifiés.

La Cour a admis des circonstances atténuantes.

BELGIQUE

Mouscron. — *Mgr l'évêque de Bruges à Mouscron.* — Mouscron était en fête mercredi. Les rues avaient le plus riant aspect ; partout des drapeaux, des oriflammes. La rue de Courtrai était particulièrement bien pavoisée. Citons aussi le collège St-Joseph et le couvent des Dames de Marie, où avaient été arborés les drapeaux belges et pontificaux.

Comme nous l'avons dit, Mgr Faict était venu donner la confirmation. C'était en même temps le jour de la première communion au collège. Il y avait 26 communiants. Leurs parents et amis étaient accourus nombreux. La chapelle était magnifiquement décorée. La cérémonie a eu lieu à six heures et demie. M. le Principal a prononcé une émouvante allocution qui a profondément remué l'assistance.

A neuf heures et demie a été chantée une messe solennelle ; les exécutants, qui étaient des élèves du collège, l'ont interprétée avec sentiment.

A neuf heures, Mgr l'évêque, assisté de MM. de Brabander, vicaire-général, Ostyn, doyen de Menin et du vénérable curé de la paroisse, a confirmé plus de 500 enfants de la ville et du Mont-à-Leux, à l'église St-Barthélemy.

Vers 11 heures, il s'est rendu au collège où il a également administré le sacrement de confirmation. Il a adressé quelques mots aux premiers communiants, dont il a loué la respectueuse tenue et l'attention.

Une chaleureuse réception a ensuite été faite à Mgr Faict, dans la cour de l'établissement par les élèves et leurs parents.

L'harmonie du collège a joué avec un entrain communicatif plusieurs morceaux, qui lui ont valu d'unanimes félicitations.

L'après-midi, Mgr l'évêque a continué sa tournée par Herseaux et Leuringe, où la population l'a reçu au milieu des mêmes démonstrations de foi et de respect.

Les obsèques de Mgr Bracq, à Gand. — Les funérailles solennelles de Mgr Henri Bracq, 22e évêque de Gand, ont eu lieu, mercredi matin, au milieu d'une affluence de monde très considérable.

Les honneurs militaires ont été rendus à l'évêque défunt, par la moitié de la garnison de Gand. A 9 h. 1/2, les troupes, sous le commandement du général-major Palize, sont arrivées sur la plaine de l'évêché. La levée du corps s'est faite à 10 h. 1/2.

Toutes les sociétés, confréries et corps constitués de la ville sont représentés. Les évêques Mgr De Battice, évêque de Gerra; Mgr Dourousseaux, évêque de Tournai; Mgr Goossens, archevêque de Malines en costume sacerdotal y assistaient; Mgr Lambrecht, le nouvel évêque de Gand, mitre d'argent en tête et portant la chape des cérémonies de deuil y assistaient. L'évêque de Bruges s'est fait excuser, les évêques de Namur et de Liège sont représentés par leurs vicaires généraux.

Après les évêques, marchent deux domestiques en habit et cravate blanche portant les armoiries de l'évêque, voilées de noir. Le corps est porté par des vicaires.

Les coins du poèle sont tenus par M. de Kerchove, gouverneur de la Flandre orientale, en costume officiel, le lieutenant-général Baudoux. M. Soupart, sénateur, et le recteur de l'Université de Louvain.

Sur le cercueil est placée la mitre épiscopale. Point de fleurs ni sur le cercueil ni sur le corbillard. Celui-ci est attelé de quatre chevaux caparaçonnés de deuil et orné des armoiries du défunt.

Immédiatement derrière le corps, marche M. le colonel d'Anethan en grande tenue, représentant la famille royale. La maison du comte de Flandre est également représentée.

La cathédrale est tendue de noir, le cercueil est placé sur un catafalque entouré de mille lumières et Mgr Lambrecht célèbre le service funèbre.

A l'issue de la messe en plain-chant, chantée par les élèves du grand séminaire, M. le chanoine Stillemans, supérieur du petit séminaire de St-Nicolas prononce, au milieu d'un grand silence, l'oraison funèbre, en langue flamande. La cérémonie à l'église dure jusqu'à une heure.

Le cortège se reforme et traverse la ville pour se rendre à Mariakerke où l'enterrement aura lieu.

Sur le parcours se pressait une foule immense.

Le service de commissaires de cortège et de la cérémonie dans l'église était fait par une armée de jeunes gens en habit et cravate blanche, des membres du Cercle catholique et de la Jeune Garde.

La soirée de mardi à Bruxelles. — La soirée de mardi n'a été marquée par aucun incident sérieux. Plusieurs arrestations ont été opérées, mais elles n'ont pas été maintenues.

A 1 heure du matin la ville avait repris son calme habituel et les cafés se vidaient tranquillement.

Le feu à la brasserie Boonaerts et Van Breedam, à Malines. — Dans la nuit de mercredie, vers minuit et quart, un incendie d'une violence extrême a éclaté dans les dépendances de la brasserie Boonaerts et Van Breedam, à Malines.

C'est le crépitement du feu, qui couvait sous les ballots de houblon qui a réveillé la servante.

Avant que celle ci eût eu le temps de prevenir ses maîtres, le feu dépassait déjà la toiture, et le tocsin donnait le signal d'alarme, à la tour de Saint-Rombaut.

A minuit 35, le corps des pompiers arriva sur les lieux, pendant que les commissaires de police, prévenus par téléphone, commissaires-adjoints, inspecteurs et une escouade d'agents organisèrent les premiers services.

Près de 10,000 kilogrammes de grains, ainsi qu'une quantité de houblon étaient emmagasinés dans le corps de bâtiment incendié : toutes ces provisions sont perdues!

Détail émouvant : l'un des plus proches voisins de la brasserie, le Rév. M. Sandijck, ancien curé du Béguinage, presque moribond, a dû être transporté dans une maison plus éloignée du lieu du sinistre.

Le tout, paraît-il, est couvert par des sociétés d'assurances. Un chômage momentané sera la malheureuse conséquence de ce désastre.

Désordres à Liège. — Le résultat de la journée électorale à Bruxelles ne pouvait manquer de produire une grande émotion dans la libérale cité de Liège.

Dès trois heures de l'après-midi, une foule nombreuse stationnait dans les rues, attendant avec anxiété les dépêches affichées dans les bureaux des principaux journaux. La deuxième légion de la garde civique avait été convoquée et avait pris position dans la cour du palais.

Quand le résultat définitif a été connu, la foule s'est portée devant le local du cercle catholique la Concordia, où les sifflets, les cris, formaient un concert assourdissant.

Vers huit heures, des détachements de la garde civique sont sortis du Palais, parcourant la place dans tous les sens, de façon à disperser la foule, chose à laquelle ils ne parvenaient que très imparfaitement d'abord car les groupes se reformaient aussitôt après le passage des détachements. Vers 10 heures, cependant la place était complètement déblayée.

Tout le personnel de la police était sur pied. L'honorable bourgmestre, M. J. d'Andrimont, a adressé, à plusieurs reprises, la parole aux manifestants, les adjurant, au nom de la dignité du libéralisme, de s'abstenir de toute manifestation illégale et de rentrer tranquillement chez eux.

Deux arrestations seulement ont été opérées pour faits n'ayant d'ailleurs que peu de gravité.

Pendant que cette foule, que l'on peut évaluer à 5 ou 6.000 personnes, stationnait au centre de la ville, des bandes de 2 à 300 individus s'étaient portées à l'évêché et à l'établissement des jésuites faubourg Saint-Gilles. Là aussi tout s'est borné à quelques cris sans qu'il se soit produit aucun incident à signaler.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 20 juin. — Florence Hespel, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 7. — Marie Masselus, rue des Anges, 102. — Louise Verteneuil, rue Lacroix, cour Bayart, 5. — Jules Lepoutre, rue de la Conférence, 2 — Albert Impens, rue de la Guinguette, 112. — Albert Heddebaut, rue de Lille, 112. — *Déclarations de décès du 20 juin.* — Léonie Legrand, 45 ans, ménagère, rue de la Concorde, 18. — Charles Théry, 2 ans, rue du Fontenoy, 105. — Louis Verbeke, 2 mois, rue Grétry, maisons Delestraint, 48. — Lucie Dewachter, 10 jours, rue Darbe, maisons Desnerck, 4.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 20 juin. — Florimond Gallois, au Blanc-Seau. — Julienne Meurisse, au Blanc-Seau. — Marie Hennache, rue Fin de la Guerre. — Léonie Delhaye, au Blanc-Seau. — *Déclarations de décès du 20 juin.* — Jean-Baptiste Wastyn, 32 ans 2 mois, rattacheur, rue Masquelier. — Henri Desseaux, 59 ans, marchand de moutons, pont de Neuville. — Catherine Florin, 6 mois, rue Sainte-Germaine. — Louis Lecoffetre, 60 ans, journalier, aux Halles Centrales. — Fortuné Capelle, 2 mois, rue du Moulin. — Marie Bockenooghe, 21 ans 2 mois, rue de la Croix.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille WILLOT-PARENT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Paul-Jean-Baptiste WILLOT, décédé à Hauviné (Ardennes), le 18 juin 1888, à l'âge de quarante-deux ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 22 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Leers (France). — L'assemblée chez M. Parent-Delannoy, à Leers, près de la Place.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 25 juin 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie BOUTON, épouse de M. Alfred VERDEBOUT, décédée à Roubaix, le 22 mai 1888, dans sa quarante-quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

21 JUIN 1339

BATAILLE DE LAUPEN

Ce fut une bataille entre Suisses ou plutôt entre habitants du pays qui est depuis devenu la Suisse.

Il n'y avait alors en effet, de confédérés que les trois cantons de Schwyz, Uri et Unterwalden, dits cantons forestiers, qui s'étaient soulevés contre l'Autriche le 1er janvier 1308, et dont la célèbre victoire de Morgarten avait en 1315 scellé à la fois l'alliance et l'indépendance ; le reste de la Suisse actuelle se composait, soit de principautés féodales relevant de l'Autriche; soit de villes qui s'étaient rendues indépendantes et qui exerçaient leur souveraineté sur un territoire plus ou moins étendu.

De ces dernières était Berne, voisine à l'ouest des trois cantons forestiers, et qui leur prêtait appui à l'occasion contre les entreprises de l'Autriche. C'est peut-être pour enlever cet appui à la jeune confédération que l'empereur Louis de Bavière résolut de soumettre Berne, et qu'à sa voix les comtes de Neufchâtel, de Kyburn, de Nidau, les évêques de Sion, de Lausanne, de Bâle, et la ville de Fribourg rassemblèrent en 1339 une armée de 20,000 hommes et vinrent assiéger d'abord la ville de Laupen, située à environ 5 lieues au sud-ouest de Berne, à peu près à mi-chemin entre Berne et Fribourg.

Les Bernois réunirent aussitôt 4.000 soldats, auxquels vinrent se joindre 1.200 hommes des trois cantons confédérés.

Or, parmi les bourgeois de Berne il y en avait un qui, étant en même temps vassal du comte de Nidau, avait dû lui demander la permission d'aller se joindre à ses concitoyens : « Allez, lui avait dédaigneusement répondu celui-ci, ce ne sera après tout qu'un homme de moins. » Ce bourgeois s'appelait Rodolphe d'Erlach. Il arriva à Berne comme on délibérait sur le choix d'un général et il fut tout d'une voix désigné.

Il partit de Berne avec son armée le 21 juin à une heure du matin, et arriva vers midi à une demi-lieue de Laupen, sur la colline de Bramberg, d'où il dominait l'ennemi ; au signal donné, les frondeurs bernois commencèrent l'attaque, et de pesants chariots de guerre remplis de combattants, se précipitant avec force du haut de la colline, rompirent les rangs ennemis. A ce moment, sans qu'on sache bien pourquoi, l'arrière-garde bernoise lâcha pied et s'enfuit : « La victoire est à nous maintenant, cria d'Erlach sansse déconcerter, les lâches nous ont quittés !»

La victoire fut complète en effet; près de 5,000 ennemis avec plusieurs de leurs chefs restèrent sur le champ de bataille où les Bernois vainqueurs se mirent tous à genoux pour remercier le Dieu des armées.

D'Erlach se démit de son commandement en refusant tout emploi, titre ou privilège; mais sa statue, qui s'élève sur une des places de Berne, témoigne encore, après cinq siècles et demi, de la reconnaissance de son pays.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PÉRIGUEUX

La catastrophe de Chancelade

Le tribunal correctionnel de Périgueux a abordé hier, l'examen des responsabilités dans la terrible catastrophe de Chancelade, dont nos lecteurs n'ont pas perdu le souvenir.

Le 25 octobre 1885, vers trois heures du soir, un bruit sinistre se répandait à Périgueux. On disait que les carrières de Chancelade, situées à sept kilomètres de la ville, venaient de s'effondrer. Toute la colline sous laquelle se trouve l'exploitation s'était affaissée. La façade de la carrière avait cédé également et, en s'abimant, des amoncellements de blocs avaient obstrué la plupart des issues. Celles qui paraissaient libres présentaient, dès qu'on s'engageait en avant, un inextricable chaos de décombres.

Sur la colline, le village d'Empeyroux était détruit et les cadavres de plusieurs habitants gisaient sous les murs abattus. Au milieu des blocs effondrés on retrouva les corps de trois passants surpris par l'avalanche.

Mais ce qui augmentait encore l'anxiété publique, c'était la situation horrible des cinq ouvriers qui travaillaient dans les carrières au moment de la catastrophe et qui, depuis, n'avaient pas reparu.

Étaient-ils morts? vivaient-ils? Les tentatives de sauvetage commencèrent. Alors qu'on essayait, à l'extérieur, d'arriver jusqu'aux carriers ensevelis en contournant la zone d'éboulement, de timides essais de forage s'ébauchaient sur la colline.

Après quelques jours, les travaux s'arrêtaient : le forage, parce qu'une pièce du mécanisme était tombée au fond du trou; le cheminement intérieur parce qu'on avait reconnu qu'il présentait des obstacles insurmontables.

Et cependant, les ouvriers, enfermés dans leur prison de pierre, étaient vivants, vivants malgré les affirmations de ceux qui s'efforçaient de prouver, à grand renfort de science, qu'ils avaient dû succomber infailliblement. Ils vivaient et, en guise d'appel, les malheureux allumaient du feu dont la fumée s'échappait par les fissures de la colline. Cette fumée, qui était la preuve évidente de leur existence, fut attribuée par certaines personnes à des causes purement physiques, à des vapeurs s'exhalant des profondeurs humides de la montagne, un phénomène, disait-on, particulièrement intéressant et remarqué en automne !

En vain, la voix publique demandait-elle de nouvelles tentatives, en vain, réclamait-elle une compagnie du génie, l'administration crut avoir assez fait. Pendant ce temps, les malheureux carriers abandonnés mouraient dans les tortures de la faim.

Le père d'un de ces malheureux, le vieux Parcelier, avait voulu pénétrer à tout prix dans les souterrains. Il était parti seul, à la recherche de son fils, et il n'avait plus reparu !

Cependant, par une pensée de pitié pour les pauvres camarades dont les corps gisaient sans sépulture dans les galeries effondrées, les ouvriers de Chancelade poursuivirent, sinon le sauvetage des victimes, du moins la recherche des cadavres.

Ils les découvrirent huit mois après la catastrophe, et la triste vérité apparut tout entière.

Si les restes de plusieurs carriers furent retrouvés sous les décombres, en revanche, des squelettes qu'aucun bloc n'avait atteints gisaient aussi, dans des chambres libres et témoignant du sombre et terrible drame qui avait dû se passer dans les entrailles du sol, au milieu de ces abandonnés, condamnés à mourir d'inanition.

Aujourd'hui, après une enquête qui n'a pas duré moins de trente mois, MM. Martine, garde-mine, Imbert et Chaigneau, exploitants de la carrière, Lambert et Puyjarinel, contre-maîtres, comparaissent devant le Tribunal correctionnel de Périgueux, sous l'inculpation d'avoir, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements, causé involontairement la catastrophe.

L'affaire occupera vraisemblablement toute la semaine. Il n'y a pas moins de cent dix-huit témoins cités.

Me Lebrasseur, du barreau de Paris, présentera la défense de M. Martine. Les autres inculpés sont assistés par Mes de Lacrousille, de Lestrade et Guillier, du barreau de Périgueux.

L'audience s'est ouverte au milieu d'une affluence considérable.

On remarque dans la salle un plan transparent de la colline de Chancelade, après l'affaissement, s'adaptant sur un autre plan représentant l'intérieur des carrières avant la catastrophe.

M. Queyrouse, chef de station à Chancelade, raconte en termes imagés le terrible événement. Il entendit d'abord une sourde rumeur et comme le bruit précurseur d'un orage. Les arbres furent secoués comme s'ils eussent été agités par un vent violent; des nuages de poussière s'élevèrent dans les airs puis un choc immense, puis des cris... des appels... la colline s'était effondrée !

La femme Parcelier, vingt-et-un ans, veuve d'un des malheureux surpris au dedans des carrières, dépose que quelques jours avant la catastrophe son mari lui avait fait part de ses craintes, attendu qu'une des piles du chantier où il se trouvait s'était fendue et que la solidité de cette partie des carrières lui paraissait compromise.

La femme Ulysse, veuve d'une autre des victimes, avait pénétré quelques minutes avant la catastrophe dans les carrières. Elle en était sortie depuis cinq minutes lorsque eut lieu l'éboulement. Elle déclare avoir entendu, alors qu'elle était à l'intérieur, des craquements sinistres et des pierres qui tombaient çà et là.

L'audition des témoins continuera pendant de longues audiences.

Fonctionnaire devant les tribunaux

Nous avons mentionné, l'arrestation de M. Jean-Baptiste Constant, ce sous-inspecteur de l'enregistrement à Nice qui, profitant de sa situation, abusait de la confiance des receveurs qu'il inspectait et enlevait de leur caisse des sommes plus ou moins considérables.

C'est ainsi qu'il a pris 348 francs à M. Chabassier, receveur à Cagnes; 300 francs à M. Pajol, receveur à Puget-Théniers; 300 francs à M. Cannonges, receveur à Guillaunie.

Malgré ses dénégations, le tribunal l'a condamné à quinze mois de prison.

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE

La nullité du mariage de Sarah Bernard

Si le mariage de Sarah Bernhard a étonné le monde, on sera tout aussi étonné d'apprendre — après tout ce que l'on sait — que la grande artiste considère encore aujourd'hui ce mariage comme sérieux, et qu'elle l'oppose aujourd'hui à ses créanciers !...

Et quels créanciers? Les héritiers du pauvre Ballande !

Voici la chose : en 1882, Sarah Bernhardt passait un contrat d'achat du théâtre des Nations avec Ballande, sous dédit de cinquante mille francs dont vingt-cinq mille d'avance. La vente n'a pas été réalisée, et Sarah, débitrice d'un solde sur le dédit, signa, en 1883, une reconnaissance de 7,500 francs.

Lorsque les héritiers de feu Ballande ont voulu se faire payer ce solde par M. Damala, il les a envoyés à Sarah, disant que ce n'était point son affaire.

Sarah, ou plutôt son intendant, a répondu :

« L'engagement de Mme Sarah Bernhardt est » nul parce qu'elle est mariée et n'a pas été auto- » risée par son mari. »

A cela les héritiers Ballande, par l'organe de Me Maritain répliquent :

« Mais, non ! Sarah n'est pas mariée. Son ma- » riage n'est qu'une plaisanterie, une fantaisie qui » n'a pas duré et qui est désavouée par Mme Sarah » Bernhardt elle-même, puisque au mariage de » son fils, elle n'a pas signé de son nom de Da- » mala. »

Et Me Maritain de nous donner, sur ce mariage quelques détails piquants.

Le mariage, il a été fait à la vapeur, entre deux trains, par un pasteur que l'on a trompé, — sur l'âge même des époux. Car Sarah, qui se donnait trente printemps seulement, en avait bien trente-huit — elle est née en 1844. Le pasteur n'a pas su la religion de ceux qu'il marait, Damala étant Grec orthodoxe et Sarah... non pas juive comme on le pense, mais catholique — elle a été baptisée et élevée au couvent, elle s'appelait alors de son vrai nom *Rosalie* !

Enfin, dans leur impatience, Damala et Sarah n'avaient pas attendu les quinze jours de résidence à Londres, nécessaires pour la validité du mariage.

A cette argumentation, Me Liouville répondra à huitaine, que tout cela ne regarde pas les créanciers ; que, d'ailleurs, en épousant Damala, sa cliente est devenue Hellène, et n'est pas, quant à la nullité de son mariage, justiciable des tribunaux français !

Nul doute que Sarah ou plutôt Rosalie Bernhardt ne réussisse à établir qu'elle est et reste — puisqu'elle y tient — Mme Damala !

MAITRE X...

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

VARIÉTÉS

L'HÉRITAGE DE LA TANTE LUCRÈCE

C'était une petite vieille encore fort guillerette que tante Lucrèce. De taille exiguë, très maigre, encore plus vive, elle portait haut sa tête plus jaunie et ridée que la crême qui surnage sur un pot de lait bouilli ; et dans le fouillis inextricable de ces mille rides qui craquelaient son visage, ses yeux gris pétillaient de malice, ressemblant à ces flammes claires qui s'échappent, dans l'âtre, d'un fagot de sarment sec. Elle était pourtant bien ancienne ! et avait vu passer, tant empereurs et rois que républiques, sept gouvernements depuis le jour lointain où, dans sa prime jeunesse, elle se souvenait d'avoir assisté, au Carrousel, à une revue de la Grande Armée.

Veuve, sans enfants, d'un marchand bonnetier du Marais, qui passait pour avoir filé un excellent coton, tante Lucrèce devait avoir un magot assez rondelet, si l'on en croyait le panégyrique qu'elle faisait, à qui voulait l'entendre, des qualités commerciales de son défunt époux.

Elle ne s'en montrait pas plus fière pour ça et habitait une modeste chambre au cinquième étage d'une maison de la rue de Poitou. Jamais plus de toilette qu'une éternelle robe de camelot gris, un châle tartan et un bonnet de laine noir, piqué d'une touffe de violettes.

C'est une maniaque et une avare, disaient ses neveux et nièces, qui se réjouissaient intérieurement de son économie, en pensant qu'elle leur en laisserait davantage. Mais lequel aurait le magot?

Il étaient cinq. Tous dans le commerce et jouissant d'une certaine aisance ; l'idée cependant de partager le bien de la tante leur était particulièrement désagréable. Chacun caressait secrètement l'espérance d'être l'héritier exclusif de la bonne vieille.

Aussi que de diplomatie, de gentillesses, de gâteries l'on déployait de part et d'autre envers elle ! De quelles délicates attentions on l'entourait ! Quelle affection touchante et caline on lui témoignait !

Tante Lucrèce s'en montrait fort reconnaissante ; et pour ne pas faire de jaloux, disait-elle, avait fait cinq parts de l'année : accordant à chacun d'eux, à tour de role le bonheur de la posséder.

Cet arrangement au lieu de mettre ses parents d'accord, n'avait fait au contraire qu'exciter davantage leur convoitise et leur animosité réciproque.

— Chère tante disaient les uns, quand le moment de la séparation approchait, n'êtes-vous pas bien chez nous? Que vous manque-t-il Pourquoi nous quitter. Vous êtes d'un âge où le changement fatigue. Nous vous aimons beaucoup, vous le savez bien, et votre départ nous fera de la peine. Restez donc avec nous pour notre tranquillité et notre joie.

— Mes enfants, répliquait la tante, avec un sourire qui défaisait les fronces de ses petites lèvres plissées et allumait une flamme falotte dans ses yeux assez gris, vous avez des cœurs d'or ; mais il ne faut pas être égoïstes. Vos cousins ont également beaucoup de plaisir à me voir ; et vous ne voudriez pas les en priver. D'ailleurs, je vous reviendrai l'année prochaine, si Dieu me prête vie.

— Ah ! tante Lucrèce, s'écriaient les autres que le temps nous a semblé long depuis votre départ ! Enfin, vous voilà revenue parmi nous Nous allons pouvoir vous dorloter tout à notre aise !

Et, en effet, dans le but de lui faire oublier les soins et les prévenances dont elle avait été l'objet chez les premiers, on ne savait qu'inventer pour lui plaire. On mettait les petits plats dans les grands. On s'ingéniait à lui trouver mille distrcations. Les enfants cessaient d'être bruyants auprès d'elle sur la recommandation des parents ; et ceux-ci se privaient de sortir pour lui tenir compagnie et faire sa conversation.

Puis le terme fatal arrivait de nouveau. — Même scène ; mêmes pleurs ; mêmes supplications inutiles ; et la tante bien-aimée passait sous un autre toit, où l'attendaient de nouveaux empressements et de nouvelles cajoleries.

La devise de ses cinq hotes semblait être celle de Nicolet : Toujours de plus fort en plus fort.

C'était un vrai paradis sur terre que l'existence de la veuve du feu bonnetier ; une félicité continue, dans laquelle elle se laissait vivre béatement, lorsqu'un jour, qu'elle avait été visiter, seule, selon son habitude, la mansarde de la rue de Poitou, d'où elle n'avait jamais voulu déménager ses vieux meubles, elle glissa si malheureusement dans l'escalier qu'elle roula jusque dans l'autre monde.

Ses neveux, aussitôt prévenus, accoururent au pas de charge. Ils montèrent la pauvre vieille chez elle, puis, la couchant sur son lit ils se mirent en devoir de visiter les tiroirs de ses antiques bahuts. Sur la tablette d'un petit secrétaire empire, à galerie de cuivre, une grande enveloppe était déposée, portant en suscription : « A mes chers neveux et nièces. » Une feuille de papier jauni, recouverte d'une grosse écriture, y était enfermée et contenait ce qui suit :

« Mes chers enfants,

» Je quitte ce monde en vous exprimant » toute ma gratitude pour les bons soins et » l'affection dont vous avez entouré mes der- » niers jours.

» Votre conduite à mon égard fut digne de » tous les éloges, et trouvera après moi sa » juste récompense... »

— Ah ! la chère femme ! s'écrièrent en chœur les héritiers.

«... Je vous lègue tout ce que je possède, » c'est-à-dire les meubles et effets qui gar- » nissent cette chambre ; de plus un titre de » rente de 600 francs, déposé chez Me Cornil- » lon, mon notaire... »

Un silence glacial accueillit la lecture du dernier paragraphe.

«... Mais ce serait bien peu de chose... »

Un « ah ! » de soulagement ponctua ce commencement de phrase ; on attendait la fin avec une anxiété fiévreuse.

« Mais ce serait bien peu de chose reprit le lecteur d'une voix étranglée par l'émotion, et ne payerait qu'imparfaitement la sollicitude et la tendresse que vous m'avez témoignées, si je ne vous laissais, avec la douce satisfaction d'avoir accompli votre devoir familial, ma suprême bénédiction. »

Vieille gueuse ! telle fut l'oraison funèbre de tante Lucrèce.

Le lendemain, le corbillard des pauvres la portait dans sa dernière demeure ; et, seule, sa concierge du Marais marchait derrière le misérable char. Ses héritiers n'avaient eu ni le courage ni la pudeur de lui continuer jusqu'au bout leurs libéralités et leur tendre attachement.

Mais qu'importait à la brave dame ce qu'ils faisaient après sa mort ! Elle avait été choyée de son vivant, sans avoir rien à se reprocher, d'ailleurs, car elle n'avait jamais rien dit qui pût tromper leur bonne foi, non plus qu'éveiller leur convoitise ; et n'avait fait en somme, que bénéficier doucement des calculs de leur cupidité mal renseignée.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'espionnage en France

On lit sous ce titre, dans un journal de Paris :

« C'est à croire vraiment que l'autorité militaire se moque de notre sécurité.

» Nous recevons de Nice, à ce sujet, des nouvelles véritablement inouïes :

« Malgré la loi sur l'espionnage, le pays est inondé d'Italiens et d'Allemands auxquels l'autorité militaire s'ingénie à faciliter les moyens de remplir le mieux possible leurs nobles fonctions.

» Exemple : dans les environs de Nice, on construit un fort considéré, à tort ou à raison, comme la clef des Alpes. Eh bien ! on n'emploie aux terrassements que des ouvriers italiens ; mais le comble, c'est que l'éclairage des travaux est confié à un allemand soi-disant suisse, et que cet entrepreneur emploie ses loisirs à des lâchers de pigeons de provenance hétéroclite.

» Nous voulons bien croire que ces détails ne sont pas connus au ministère de la guerre ; mais quelle incurie — pour ne pas dire plus — ne dénotent-ils pas, et, pour un abus qui nous est signalé, combien d'autres du même genre existent sans doute sur nos frontières.

» Voudra-t-on enfin, par un vigoureux exemple, mettre un terme à ces méfaits qui frisent la trahison ? »

L'état du commandant Hériot

Nous avons annoncé hier, que M. Hériot serait visité par les docteurs Brouardel et Mottet, chargés par le parquet de Rambouillet d'examiner l'état mental de l'ancien directeur des Magasins du Louvre.

Cette visite n'a pas encore eu lieu. Dimanche dernier, une consultation de médecins aliénistes a été tenue à la Boissière, sous la présidence du docteur Charcot, et nous apprenons de bonne source que, de l'avis de tous, l'état cérébral de M. Hériot a été considéré comme excessivement grave.

Quant à la blessure produite par la balle du revolver, elle a, ces jours derniers, inspiré les plus vives inquiétudes. Une complication s'est produite, et l'on a craint un épanchement sérieux entre le poumon et la plèvre.

Cet état inquiétant s'est fort heureusement modifié, et le chirurgien qui pansait hier soir le blessé, déclarait que cette hydropisie pulmonaire était conjurée.

Cependant, jusqu'à nouvelle ordre, les médecins réservont leur pronostic sur cette blessure, dont la guérison est loin d'être aussi prompte qu'on l'espérait d'abord.

GRAND-THEATRE DE ROUBAIX. — Bureaux, 7 h. 3/4. — Rideau, 8 h. 3/4. — Dimanche 24 juin 1888. — Une toute dernière représentation à prix réduits des célèbres expériences du magnétisme MILO DE MEYER. — Expériences nouvelles sur les spectateurs.

Prix des places : Loges, baignoires et fauteuils, 3 fr. — Pourtour, 2 fr. — Galerie de face numérotée, 1 fr. 50. — Galerie de côté, 1 fr. — Deuxième galerie, 0,50 c.

Location d'usage. — Prendre ses places à l'avance pour éviter l'encombrement au contrôle.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 juin. — La hausse s'est accentuée aujourd'hui sur la rente Française qui jusqu'ici n'avait soutenu que timidement le mouvement des fonds étrangers.

Le bruit a couru que le chancelier d'Allemagne a résolu d'annuler les mesures sévères prises à l'égard des passeports. Nous ne donnons cette nouvelle que sous toutes réserves. Le 3 0/0 a franchi le cours de 83 fr. pour finir à 83.10.

Le 4 1/2 106.02. Le Foncier progresse à 1465. Le Suez 2175. Le Panama reste à 390 après 395. Les nouvelles de l'émission sont excellentes.

La garantie du capital et du paiement des lots par un dépot de rentes françaises ou de titres garantis par le gouvernement français fait évidemment intervenir de gros capitalistes dans la souscription.

Les fonds étrangers sont toujours très recherchés et en progrès constants. L'Italien 99,15, le Hongrois 82 1/2, l'Extérieure 72 7/8. Les valeurs minières sont lourdes. Les affaires sont du reste concentrées sur les fonds d'Etat. Le Rio fluit à 491, le Tharsis 135, les Métaux 650.

MARCHÉ LINIER DE LILLE

du mercredi 20 juin

LINS DE PAYS. — Demande limitée aux besoins courants. les stocks sur place et en campagne sont très réduits. Prix très fermes.

LINS DE RUSSIE. — Très peu d'affaires, on n'a guère traité que des lins roulés à l'eau à livrer. Prix fermes, Change en hausse, on côte hier 225 à 3 mois.

ETOUPES DE PEIGNAGE. — Le ton général du marché est meilleur, mais les prix ne varient guère.

FILS. — Des affaires considérables ayant été traitées pendant les semaines précédentes, le tissage n'a pas de grands besoins ; de son côté, la filature a des ordres pour plusieurs mois et ne recherche pas les affaires ; aussi les transactions sont-elles limitées aux réapprovisionnements. Prix sans changement et fermes.

FILS DE JUTE. — La recherche continue de s'améliorer pour les peignés ; les cardés sont très demandés et la filature ne peut accepter toutes les offres qui lui sont faites. Prix en hausse.

TOILES. — Peu d'affaires, comme d'ordinaire à cette époque de l'année.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

VOYAGES CIRCULAIRES DE VACANCES

à itinéraires facultatifs

sur les réseaux P. L. M. et Est réunis

Délivrance des billets : 1er juillet au 15 octobre 1888

Les deux Compagnies délivreront, du 1er juillet au 15 octobre, des billets de voyages circulaires de vacances permettant d'effectuer, en empruntant les deux réseaux, des parcours totaux de 500 kilomètres et au-dessus. L'itinéraire est composée au gré des voyageurs, de manière, toutefois, à former un circuit complètement fermé, c'est-à-dire que le voyageur doit revenir à son point de départ.

Réduction : de 22 à 60 0/0 sur les prix du tarif général.

Validité des billets : 3, 45 ou 60 jours, selon l'importance du parcours.

Franchise de bagages : 30 kilogrammes.

Arrêts facultatifs dans toutes les gares situées sur le parcours.

Des prospectus